**Formulaire pour les collaborateurs avec   
indemnités journalières**

**Nom\***

**Prénom\***

Rue\*

Code postal, lieu\*

Canton de domicile\*

Date de naissance\*

Téléphone\*

**Mail\***

Statut civil\*

Je suis\*

Salarié indépendant

Numéro de décompte

Dans ce cas, l’attestation de l’AVS doit être jointe obligatoirement

Employé

Le travail à Swiss Cycling SRB est

Activité principale

Activité accessoire

Employeur

Numéro AVS\*

\* doit être rempli obligatoirement

Le versement du montant se fait à

Nom de la banque\*

Lieu de la banque\*

IBAN\*

Ou numéro de compte\*

Les montants ne sont pas payés en liquide. Les indemnités journalières définies sont des montants bruts. Les dépenses effectives peuvent être inscrites dans la facture.  
  
Tuos les collaborateurs sur une base d’indemnités journalières sont assurés contre les accidents du travail par Swiss Cycling, mais pas contre les maladies.

Lieu, date

Signature

\* doit être rempli obligatoirementd